

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DIVULGUÉ, PUBLIÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AU CANADA, EN SUISSE, EN AFRIQUE DU SUD, AU JAPON OU EN AUSTRALIE OU DANS TOUT AUTRE JURIDICTION OÙ CELA DONNERA LIEU À UNE INFRACTION À LA LÉGISLATION PERTINENTE

Interinvest propose un dividende optionnel à ses actionnaires et communique les conditions à ce propos

L'assemblée générale annuelle d'Interinvest Offices & Warehouses (ci-après 'Interinvest') a décidé le 24 avril 2019 de distribuer pour l'exercice 2018 un dividende brut de € 1,40 par action qui se compose de:

- € 1,28 brut par action pour la période du 1 janvier 2018 jusqu'au 29 novembre 2018 inclus, représenté par le coupon no. 21 (qui avait déjà été détaché le 15 novembre 2018) et,
- € 0,12 brut par action pour la période du 30 novembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 inclus, représenté par le coupon no. 22 (qui sera détaché le 3 mai 2019 avant ouverture de la bourse).

Le conseil d'administration a ensuite décidé le 2 mai 2019 de présenter aux actionnaires un dividende optionnel pour l'exercice 2018. Lors d'un dividende optionnel les actionnaires ont la possibilité d'apporter leur créance, qui résulte de la distribution du bénéfice, dans le capital de la société, en échange de l'émission de nouvelles actions, en plus de la possibilité de recevoir le dividende en espèces ou d'opter pour une combinaison des deux options précédentes.

Les fonds non payés en espèces consolideront la croissance de la société, généreront des possibilités d'investissements dans l'immobilier logistique et de réorientation dans le portefeuille de bureaux et contribueront au renforcement de la structure du bilan de la société.

L'actionnaire a le choix de recevoir le dividende en espèces ou de l'apporter en échange d'actions, comme suit:

- **Distribution du dividende en espèces**
 - Le coupon no. 21 donne droit à un dividende brut de € 1,28 ou € 0,896 net par action (après déduction du précompte mobilier de 30%).
 - Le coupon no. 22 donne droit à un dividende brut de € 0,12 ou € 0,084 net par action (après déduction du précompte immobilier de 30%).
- **Apport du dividende en échange d'actions¹ nouvelles d'Interinvest**
 - Il peut être souscrit à une nouvelle action par l'apport de 26 coupons no. 21 (chacun à hauteur du dividende net de € 0,896). Le prix de la souscription par un actionnaire s'élève donc à € 23,30 par une nouvelle action, donc 26 coupons no. 21 x € 0,896.

¹ Il faut toujours introduire des coupons porteurs du même numéro pour chaque nouvelle action souscrite. En d'autres termes, une combinaison des coupons nos. 21 et 22 n'est pas possible pour la souscription à une même action.



Intervest propose un dividende optionnel à ses actionnaires et communique les conditions à ce propos

- Il peut être souscrit à une nouvelle action par l'apport de 278 coupons no. 22 (chacun à concurrence du dividende net de € 0,084). Le prix de la souscription par un actionnaire s'élève à € 23,30 pour une nouvelle action. Ceci se compose de 278 coupons no. 22 x € 0,084 et en outre l'actionnaire reçoit par nouvelle action à laquelle il souscrit avec des coupons no. 22, également une composante en espèces égale à la différence entre le montant total des créances de dividendes liées au nombre de coupons no. 22 apportés et le prix d'émission total du nombre d'actions auquel est souscrit (la composante en espèces s'élève à € 0,05 par nouvelle action à laquelle est souscrit avec le coupon no. 22).

Le prix d'émission des nouvelles actions s'élève à € 23,30 par action, ce qui signifie une décote de 6,4% par rapport à la moyenne des cours d'ouverture des 10 jours boursiers précédant la décision du conseil d'administration et de 7,6% par rapport au cours d'ouverture de l'action Intervest du mardi 30 avril 2019, chaque fois après déduction du dividende brut pro rata temporis pour la période du 30 novembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 inclus (€ 0,12)¹.

- **Une combinaison des deux options précédentes.**

Modalités du dividende optionnel

- Le coupon no. 21 avait déjà été détaché le 15 novembre 2018.
- L'action cote à l'inclusion du coupon no. 22 jusqu'au jeudi 2 mai 2019 inclus.
- À partir du vendredi 3 mai 2019 l'action est cotée ex coupon no. 22.
- Les actionnaires sont priés de communiquer leur choix entre les modalités de paiement à leur institution financière entre le lundi 6 mai et le vendredi 17 mai 2019 (16h00).
- Le Mémorandum d'information sera disponible à partir du vendredi 3 mai 2019 sur le site web et comprendra toutes les autres informations:
<https://www.intervest.be/fr/dividende-optionnel-en-actions>.
- Comme prévu dans le calendrier financier, le rapport intermédiaire relatif aux chiffres trimestriels au 31 mars 2019 est communiqué le jeudi 2 mai 2019 après clôture de la bourse.
- Les actionnaires qui n'expriment aucune préférence seront payés automatiquement et exclusivement en espèces.
- Après la période de choix le résultat sera traité et communiqué ensuite le lundi 20 mai 2019 (après clôture de la bourse).
- À partir du mardi 21 mai 2019 la distribution effective du dividende aura lieu, en fonction du choix de l'actionnaire, sous forme de l'émission de nouvelles actions en échange de l'apport des droits de dividendes, ou par le paiement du dividende de 2018 en espèces, ou une combinaison des deux.
- Les nouvelles actions créées seront en principe cotées à partir du mardi 21 mai 2019 et seront donc négociables à partir de cette date.
- Les nouvelles actions participeront aux résultats à partir du 1 janvier 2019 (premier dividende payable en mai 2020).

¹ Le 15 novembre 2018 le coupon no. 21 avait déjà été détaché de sorte que le prix d'émission ne doit pas être diminué du dividende brut pro rata temporis de la période du 1 janvier 2018 au 29 novembre 2018 inclus.



Intervest propose un dividende optionnel à ses actionnaires et communique les conditions à ce propos

- Pour les actionnaires bénéficiant à l'égard du précompte mobilier d'une réduction du précompte mobilier ou d'une exemption du précompte mobilier, l'apport de la créance de dividende s'élèvera à € 0,896 net par action pour le coupon no. 21 et à € 0,084 net par action pour le coupon no. 22, et le solde résultant de la réduction ou de l'exemption du précompte mobilier sera payé en espèces à partir du mardi 21 mai 2019. Les actionnaires se trouvant dans une telle situation doivent fournir l'attestation usuelle via leur institution financière, au service financier d'ING Belgique SA (l'institution financière qui garantit les services financiers relatifs à l'action Interinvest).

Information relative aux droits liés à la détention d'actions

Coupon 21

Date de détachement du coupon (Ex dividend date)*	Jeudi 15 novembre 2018
Date d'arrêté (Record date)**	Vendredi 16 novembre 2018

Coupon 22

Date de détachement du coupon (Ex dividend date)*	Vendredi 3 mai 2019
Date d'arrêté (Record date)**	Lundi 6 mai 2019
Période pour le choix entre le paiement (i) en espèces ou (ii) en nouvelles actions ordinaires ou (iii) une combinaison des deux options précédentes	Lundi 6 mai jusqu'au vendredi 17 mai 2019 (16h00)
Date de paiement en espèces et/ou de la livraison des titres	À partir du mardi 21 mai 2019
Service financier	Banque ING SA (agent payeur principal) ou une autre institution financière au choix

* Date à partir de laquelle la négociation en bourse s'effectue sans droit au versement de dividendes à venir.

** Date à laquelle les positions sont arrêtées afin d'identifier les actionnaires ayant droit au dividende.

L'opération qui donnera lieu à la décision d'augmenter le capital (et la modification des statuts qui en découle) a été approuvée par la FSMA, lors de la réunion du comité de direction du 29 avril 2019.



Intervest propose un dividende optionnel à ses actionnaires et communique les conditions à ce propos

Cette information ne constitue pas une recommandation relative à quelque offre. Les personnes qui envisagent un investissement dans des instruments financiers sont priées de demander un avis à un conseiller financier compétent, spécialisé dans de tels placements. Ce communiqué de presse et autres informations mis à disposition dans le cadre du dividende optionnel ne constituent pas une offre ou demande de souscrire à des actions d'Intervest ou d'acheter celles-ci aux États-Unis, et elle ne forme pas non plus une offre ou demande de souscription à des actions d'Intervest ou d'acheter celles-ci dans n'importe quelle juridiction où telle offre est interdite avant d'avoir été enregistrée ou qualifiée par des lois applicables à la juridiction concernée. Cela ne constitue également pas une offre ou demande à n'importe quelle personne qui légalement n'est pas autorisée à recevoir telle offre ou demande. Les actions d'Intervest n'ont pas été et seront pas enregistrées sous l'US Securities Act de 1993 et les titres ne pourront être offerts ou cédés aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement par l'US Securities Act de 1993 ou exemption d'enregistrement et Intervest n'a pas l'intention d'organiser une offre de titres aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Suisse, en Afrique du Sud, en Australie ou au Japon, ou pour quelque autre résident, titulaire d'un titre de séjour ou citoyen des États-Unis d'Amérique, du Canada, de la Suisse, de l'Afrique du Sud, de l'Australie ou du Japon. Ni cette information contenue ni une copie ne peut être emportée ou envoyée de et vers, soit répandu directement soit indirectement aux États-Unis d'Amérique, en Australie, en Suisse, en Afrique du Sud, au Canada ou au Japon, ou ailleurs en dehors de la Belgique. La diffusion de cette information peut être soumise à des restrictions légales et les personnes venant à disposer de cette information doivent s'informer des restrictions éventuelles et les respecter.

Intervest Intervest Offices & Warehouses SA (ci-après Intervest), fondée en 1996, est une société immobilière réglementée publique (SIR) dont les actions sont cotées sur Euronext Brussels (INTO) depuis 1999. Intervest investit en Belgique dans des immeubles de bureaux et propriétés logistiques de première qualité, loués à des locataires de premier ordre. Les biens immobiliers dans lesquels il est investi sont principalement des immeubles modernes, situés à des emplacements stratégiques dans et en dehors du centre des villes. La part des bureaux dans le portefeuille immobilier se concentre dans et autour des villes centrales comme Anvers, Malines, Bruxelles et Louvain; la part logistique du portefeuille en Belgique se situe sur les axes Anvers - Bruxelles - Nivelles et Anvers - Limbourg - Liège, et Anvers - Gand - Lille et se concentre aux Pays-Bas sur les axes Moerdijk - 's Hertogenbosch - Nijmegen et Bergen-op Zoom - Eindhoven - Venlo. Intervest se distingue lors de la location d'espaces en allant au-delà de la location de mètres carrés uniquement. La société va *beyond real estate* en offrant des 'solutions clé en main' (une solution globale sur mesure et pour le client) comprenant un large éventail de services, du coworking et des serviced offices.

Pour plus d'informations veuillez contacter:

INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES SA, société immobilière réglementée publique de droit Belge,
Jean-Paul SOLS - ceo ou Inge TAS - cfo, T. + 32 3 287 67 87.

<http://www.intervest.be/fr>